

DÉLIBÉRATION N° 2025-62
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

Date de la convocation :	
19 mars 2025	
Date de séance :	
25 mars 2025	
Date d'affichage de la liste des délibérations:	
27 mars 2025	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	22
Procurations	7
Votants	29
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul		X	LI SENG Isabelle
TAMA GEORGES Hinatea		X	TEATA Marcelino
TEMEHARO René		X	
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice		X	CHAMPS Agnès
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche		X	BUIILLARD Michel
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X		
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven		X	CHING Francis
PAVAOUAU Teura		X	
BRAUN ORTEGA Enrique		X	
FOSTER Makau		X	
MARTIN Alfred	X		
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	
LIU SING Thierry		X	PERRY Doris
PERRY Doris	X		
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	BORDET Patrick
DARROUZES Nélia	X		
TETAUVIRA Benjamin	X		

OBJET :

PORTANT APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2025-13 DU 27 FEVRIER 2025 PORTANT APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PERCEMENT DE VOIRIE DU QUARTIER VILLIERME A REALISER DANS LE CADRE DU PLAN GENERAL D'AMENAGEMENT (PGA).

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

22 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des premières, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Etablissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Papeete n°2025-13 du 27 février 2025 approuvant le dossier technique et le plan de financement de l'opération d'aménagement « percement de voirie dans le quartier Villierme » à réaliser dans le cadre du plan général d'aménagement (PGA) ;

Vu le rapport n°2025-25 du 25 mars 2025 présenté par Monsieur Patrick BORDET, Conseiller municipal délégué à l'urbanisme et à l'aménagement de la ville.

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 25 MARS 2025

ADOPTE

Article 1 :

Au lieu de lire :

« Est approuvé le dossier technique et le plan de financement de l'opération de travaux d'aménagement du percement de voirie du quartier VILLIERME à réaliser dans le cadre du Plan Général d'Aménagement (PGA). »

L'estimation des travaux d'aménagement s'élève à :

- 166 442 950 XFP HT
- 188 080 534 XFP TTC

Cette opération sera financée comme suit :

Ressources	Montant HT	Montant TTC	Répartition en %	
DDC		75 232 214 XPF	40%	TTC
DETR	66 577 180 XPF		40%	HT
Commune de Papeete		33 288 590 XPF	20%	HT
		12 982 550 XPF	60%	TVA
		Total 46 271 140 XPF		

»

Lire :

« Est approuvé le dossier technique et le plan de financement de l'opération de travaux d'aménagement du percement de voirie du quartier VILLIERME à réaliser dans le cadre du Plan Général d'Aménagement (PGA). »

L'estimation des travaux d'aménagement s'élève à :

- 166 442 950 XFP HT
- 188 080 534 XFP TTC

Cette opération sera financée comme suit :

	Financement HT		Taux de participation HT	Financement TTC		Taux de participation TTC
Etat – DETR (assiette = 165 430 600 F CFP financée à	66 172 240 F CFP	554 523,37 €	39,76%	66 172 240 F CFP	554 523,37 €	35,15%
DDC	66 577 180 F CFP	557 916,77 €	40,00%	75 232 214 F CFP	630 445,95 €	40,00%
Commune de PAPEETE	33 693 530 F CFP	282 351,78 €	20,24%	46 676 080 F CFP	391 145,55 €	24,82%
Cout total de l'opération	166 442 950 F CFP	1 397 791,92 €	100,00%	188 080 534 F CFP	1 576 114,87 €	100,00%

»

Article 2 : Toutes les autres dispositions de la délibération 2025-13 du 27 février 2025 restent inchangées.

Article 3 : La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Le secrétaire de séance



Vincent COUE

Monsieur Le Maire



Michel BUIILLARD

COMMUNE DE PAPEETE

RAPPORT N° 2025 – 25

relatif à un projet de délibération modifiant la délibération n°2025-13 du 27 février 2025 portant approbation du plan de financement de l'opération de travaux d'aménagement du percement de voirie du quartier VILLIERME à réaliser dans le cadre du Plan Général d'Aménagement (PGA).

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce projet de délibération vient modifier le plan de financement de l'opération de travaux d'aménagement du percement de voirie du quartier VILLIERME à réaliser dans le cadre du Plan Général d'Aménagement (PGA).

La commune a déposé un dossier de demande de subvention auprès de la DETR. Afin d'éviter tout rejet de notre dossier, il nous est demandé de modifier l'assiette de financement, la signalisation verticale n'étant pas éligible à ce dispositif. La conséquence est une légère augmentation de la part communale de 404 940 F CFP.

Ce nouveau plan de financement se présente alors ainsi :

	Financement HT		Taux de participation HT	Financement TTC		Taux de participation TTC
Etat – DETR (assiette = 165 430 600 F CFP)	66 172 240 F CFP	554 523,37 €	39,76%	66 172 240 F CFP	554 523,37 €	35,15%
DDC	66 577 180 F CFP	557 916,77 €	40,00%	75 232 214 F CFP	630 445,95 €	40,00%
Commune de PAPEETE	33 693 530 F CFP	282 351,78 €	20,24%	46 676 080 F CFP	391 145,55 €	24,82%
Cout total de l'opération	166 442 950 F CFP	1 397 791,92 €	100%	188 080 534 F CFP	1 576 114,87 €	100%

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'approbation du nouveau plan de financement de l'opération.

A Papeete, le 25 mars 2025
Le rapporteur,

Patrick BORDET
Conseiller municipal délégué
à l'urbanisme et à l'aménagement de la ville

